



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-016

Séance du 18 septembre 2024

Le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Abdelhamid BELHADDAD, Philippe BOST, Mathilde SONZOGNI, Annie BONNIVARD, Jean-Michel STASIA, Martine REFFET, Romain CUGNET, Isabelle BIETRIX arrive à 18H45.

Absents excusés : Philippe OLIVE donne procuration à Jean-Michel STASIA, Jean-Claude CHAPPELLAZ donne procuration à Gérard BORDON, Philippe GIRARD, José ACEBEDO CANDIL, Charles COSTEL, Roberto SAILIS, Martine POLTRON, Martine MARTY, Noël LACROIX.

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Philippe BOST

Date de Convocation : 10 septembre 2024

Membres en exercice : 18

Présents : 9

Votants : 9

CONVENTION DE RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX ET REFACTURATION TRAVAUX ROUTE DE LA PONTIÈRE ET CHEMIN DE MANGON

La commune de La Chambre a prévu des travaux route de la Pontière et chemin de Mangon. Afin de régulariser la situation d'une ligne souterraine qui traverse des propriétés privées le réseau électrique basse tension sera déplacé en domaine public.

Le Conseil Syndical à l'unanimité approuve la signature de la convention des frais généraux ainsi que la refacturation des travaux route de la Pontière et chemin de Mangon.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus :
Pour extrait certifié conforme.

Monsieur le Président,
Gérard BORDON